



Agence de l'eau Rhin-Meuse

Rapport d'activité 2008



**AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques internationaux : le district Rhin (9 pays concernés) et le district Meuse (4 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,2 millions d'habitants sur 3 régions, 8 départements et 3 240 communes.

Economie :

- Les vallées du Rhin, de la Moselle et de la Meuse sont des axes économiques où se localisent les grandes implantations urbaines et les principales activités industrielles.
- 1,5 million d'ha de sols agricoles environ (dont 740 000 ha de terres labourées et 725 000 ha de surfaces toujours en herbe).
- Prix moyen de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse en 2007 : 3,13 euros/m³ ttc (source aerm)
- Prix moyen de l'eau en France en 2007 : 3,17 euros/m³ ttc (montant estimé) (source aerm)



le bassin Rhin-Meuse
dans son contexte
international



le bassin
Rhin-Meuse



Comme tous les établissements publics de l'État, l'agence de l'eau exerce ses missions dans le cadre d'un contrat d'objectifs conclu avec son ministère de tutelle. Ce contrat d'objectifs, qui concerne la période 2007-2012 qui est celle du 9^{ème} Programme, a été signé avec le ministère du développement durable et validé par le conseil d'administration de l'agence de l'eau il y a maintenant deux ans. Il comporte une trentaine d'objectifs, associés à une soixantaine d'actions, couvrant l'ensemble des activités de l'agence.

Au regard des objectifs de l'année 2008, le bilan est satisfaisant. Sans vouloir dresser une liste exhaustive des actions menées, quelques illustrations peuvent en témoigner. L'agence de l'eau a poursuivi le travail de préparation des futurs outils de planification de l'eau du bassin Rhin-Meuse, les SDAGE, dans un cadre concerté où l'expression des citoyens a pu trouver pleinement sa place. L'agence a également mis en œuvre les nouvelles modalités de la loi sur l'eau de décembre 2006, notamment en matière de redevances, avec un souci permanent d'information et de pédagogie sur ces nouvelles dispositions. Elle a initié auprès de multiples interlocuteurs des projets pour la protection et la reconquête de la qualité de l'eau dans le respect des échéances et priorités nationales et européennes. Dans certains domaines toutefois, et en particulier en matière de restauration « physique » des milieux ou encore de lutte contre les pollutions d'origine agricole, il convient de constater que les résultats n'ont pas été complètement à la hauteur des ambitions : il sera donc nécessaire de rechercher des solutions appropriées et des moyens d'action plus efficaces dans les années à venir.

Au-delà de sa fonction initiale d'instrument de suivi et de rapportage, le contrat d'objectifs permet une lecture originale et transversale de l'action de l'agence de l'eau, en permettant de mettre en exergue sur ce qui est au fond l'ambition essentielle de l'établissement : l'obtention de résultats concrets. Il est donc apparu utile et légitime de présenter le rapport d'activité 2008 de l'agence en le structurant sur des bases analogues à celle de ce contrat d'objectifs.

La consultation récente réalisée en 2008 sur les projets de SDAGE a confirmé l'attente forte de nos concitoyens, de nos partenaires et de l'ensemble des acteurs, en matière de lisibilité de l'action publique dans le domaine de l'eau. C'est donc notre but, avec cette présentation nouvelle, d'essayer d'y contribuer au mieux.

Bonne lecture,

Paul Michelet

Directeur Général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Sommaire

page 4

Ensemble pour l'eau

page 18

Relever les défis en cohérence avec la politique de l'eau nationale et européenne

page 27

Mettre en œuvre la solidarité de bassin

page 31

Améliorer en continu les moyens pour relever les enjeux

page 34

Bilan financier

Ensemble pour l'eau fédérer & mobiliser

L'agence de l'eau, établissement public du ministère du développement durable, acteur essentiel de mise en œuvre de la politique de l'eau dans le bassin hydrographique

Les six **agences de l'eau** françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable.

Elles mettent en œuvre dans chaque grand **bassin hydrographique** les **objectifs** et les dispositions **des schémas d'aménagement et de gestion des eaux** (SDAGE et SAGE), en favorisant une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Article L213-8-1 Code de l'environnement (loi sur l'eau du 30 décembre 2006)

En France, le principe de **gestion concertée par bassin versant** organise la **gouvernance** de la **politique publique de l'eau**, un mode de gestion qui s'intègre dans la gestion européenne de l'eau issue de la **directive cadre sur l'eau**.

Au sein des **comités de bassin**, s'exerce le débat participatif et délocalisé entre les parties prenantes représentant les divers intérêts issus de la gestion et de la protection des ressources en eau (économiques, écologiques, sociaux, sanitaires, patrimoniaux...), l'objectif final étant **l'atteinte du bon état des eaux et l'application des objectifs des SDAGE**.

Les **agences de l'eau** assurent le **secrétariat des comités de bassin** et mettent en œuvre la politique de l'eau décidée à la fois au niveau national et au niveau du bassin, en partenariat avec les services de l'État.

L'activité de **l'agence de l'eau** est encadrée par la loi (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques*) ; cette dernière fixe le plafond des ressources financières de l'établissement public (*les redevances*) et ses objectifs principaux d'activités. L'agence de l'eau est, en effet, un établissement public administratif placé sous la tutelle de l'État (*Développement Durable et Finances*).

L'agence de l'eau est administrée par un **conseil d'administration** qui comporte **35 membres** (dont 22 membres élus par le comité de bassin, 11 désignés par l'État, un élu par le personnel). Le président est nommé par le ministre du développement durable.

Le conseil, présidé par **Jacques SICHERMAN**, adopte les décisions essentielles à la vie de l'établissement public : **budget, programme d'intervention, redevances** (sur avis conforme du comité de bassin) et **aides**.



*L'objectif final est l'atteinte du bon état
écologique des eaux*



*Paul Michelet, nouveau
directeur général de
l'agence de l'eau*



*Claude Gaillard, président du comité de bassin,
salue le départ de Daniel Boulnois*

Le nouveau conseil s'est préoccupé des perspectives de **révision du 9^{ème} programme de l'agence de l'eau en 2010** au regard des nouveaux projets de documents de planification de la politique de l'eau dans les districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse (SDAGE et Programmes de mesures) et les engagements des lois en projet relatives à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Le **directeur général** est l'ordonnateur de l'agence de l'eau, dont il gère l'activité au quotidien (passation des marchés, perception des redevances, gestion des aides, gestion du personnel...). Il est par ailleurs le **secrétaire** du **comité de bassin**.

A l'automne 2008, **Paul MICHELET**, auparavant directeur régional de l'environnement de Lorraine, a succédé à **Daniel BOULNOIS** au poste de directeur général de l'établissement. Daniel Boulnois a rejoint le ministère du développement durable en qualité d'adjoint au directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature.

Dans les **sept grands bassins hydrographiques** de la métropole, on trouve un comité de bassin et une agence de l'eau. Une organisation similaire existe en France d'**Outre Mer**.

Contrat d'objectifs de l'agence de l'eau 2007-2012

Un contrat d'objectifs a été signé entre le ministère du développement durable et l'agence de l'eau Rhin-Meuse en 2007. Les engagements de l'agence de l'eau portent sur 32 objectifs et 68 actions. En 2008, le conseil d'administration a noté que les objectifs principaux de 2007 avaient été atteints :

- > directive eaux résiduaires urbaines
- > nouveaux dispositifs des redevances
- > aides aux communes rurales
- > fonds de roulement
- > frais de fonctionnement

Ensemble pour l'eau fédérer & mobiliser

LES INSTANCES RENOUVELÉES



L'année 2008 a vu l'arrivée, à l'automne, d'une nouvelle assemblée de bassin de 100 membres répartis en trois collèges

Les instances de bassin ont été renouvelées en 2008, en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, ce qui a demandé de la part du secrétariat une contribution particulière. Les règlements intérieurs du comité de bassin et du conseil d'administration ont été mis en conformité avec les nouveaux textes réglementaires.

La commission des aides financières dispose désormais d'un pouvoir de décision (article R.213-40 du code de l'environnement) et la commission des programmes est devenue une commission mixte du comité de bassin et du conseil d'administration de l'agence de l'eau (dans le cadre des nouvelles compétences du comité de bassin).

L'agence de l'eau a organisé le 28 août 2008 une journée de formation, très appréciée, à l'intention des nouveaux membres des instances de bassin.

Les grandes dates du comité de bassin en 2008

7 février [Metz]

- Vote les **avant-projets des schémas directeurs d'aménagement et de gestion et des eaux (SDAGE)** et des **programmes de mesures** à l'issue de cinq années de concertation et d'une centaine de rencontres
- Soumet les projets à la **consultation du public** du 15 avril au 15 octobre
- **Ultime séance de la 7^{ème} assemblée**

12 septembre [Metz]

- La **8^{ème} assemblée** est installée pour **six ans** par Bernard NIQUET, préfet coordonnateur de bassin Rhin-Meuse, préfet de la région Lorraine et de la Moselle
 - **Claude GAILLARD**, président sortant, est **réélu** ainsi que les deux vice-présidents, **Bernard INGWILLER** et **Gilbert BAUER**.

28 novembre [Metz]

- Prend connaissance des **avis du public**. **81 000** citoyens du bassin ont participé à la consultation
- Adopte un « **additif** » aux **projets de SDAGE** qui prend en compte l'avis du public et le « Grenelle de l'environnement » pour la consultation des acteurs
- Est informé des **résultats 2007** de la **qualité des eaux de surface et souterraines**
- Donne un avis positif sur la mise en place d'un **réseau de contrôle opérationnel** de la **qualité des eaux**
- Examine favorablement les volets Rhin et Meuse du plan de gestion national « **anguilles** »

le comité de bassin

Comité de bassin Rhin-Meuse (100 membres)

- 40 collectivités
- 40 usagers
- 20 État

→ avis conforme sur le **programme de l'agence de l'eau**

→ planifie les actions de la gestion de l'eau du bassin hydrographique dans le cadre des **SDAGE**

→ avis sur les réglementations et projets ayant un effet ou un lien direct avec l'eau et les milieux aquatiques

le conseil d'administration

Président

+ 22 administrateurs désignés par et parmi les membres du comité de bassin

- 11 collectivités
- 11 usagers

+ État, 11 représentants

+ 1 représentant du personnel

→ détermine et administre la mise en œuvre du **programme d'intervention de l'agence de l'eau**

Commission des programmes

> Christian ECKERT

(Commission mixte comité de bassin / conseil d'administration)

Les commissions du comité de bassin et leur président

Commission SDAGE

> Gilbert BAUER

Commission agricole de bassin

> Jean-Luc PELLETIER

Commission industrie de bassin

> Patrick SIVRY

Commission information du public

> Daniel DIETMANN

Commission géographique Moselle Sarre

> Olivier JACQUIN

Commission géographique Rhin supérieur et Ill

> Gilbert BAUER

Commission géographique Meuse Chiers

> Jean ROUSSEAU

Commission du milieu naturel aquatique

> Jean ROUSSEAU

Les commissions du conseil d'administration et leur président

Commission des aides

> Bernard INGWILLER

les séances du conseil d'administration en 2008 :

- 2 avril
- 26 juin : ultime séance dans sa composition du mandat antérieur
- 23 octobre : 1^{ère} séance du nouveau conseil
- 27 novembre

et de la commission des aides :

- 3 avril, 26 juin et 27 novembre

Le comité de bassin a adopté le projet d'additif au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux



Ensemble pour l'eau planifier

CONSTRUIRE ET DEVELOPPER LES INSTRUMENTS DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE L'EAU DANS LE BASSIN

Les SDAGE Rhin et Meuse, schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux

Rappels sur la directive cadre sur l'eau (DCE)

La directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établit un cadre pour une politique communautaire de l'eau et a vocation à fixer les grandes lignes des politiques publiques de l'eau dans l'Union européenne.

Appelée **directive cadre sur l'eau (DCE)**, elle **impose aux États membres une obligation de résultats** qui consiste à atteindre les objectifs environnementaux relatifs aux **écosystèmes aquatiques** (rivières, plans d'eau et nappes souterraines) qui ne doivent pas se dégrader et doivent atteindre le bon état en 2015. Il s'agit aussi de réduire ou supprimer progressivement 41 **substances** ou familles de substances toxiques à l'horizon 2020.

Pour atteindre ces **objectifs environnementaux**, la DCE définit une **méthodologie** reposant sur quatre outils de programmation. Ces outils sont un **état des lieux**, réalisé en 2005, un **plan de gestion**, qui en France s'intègre dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (**les SDAGE**), un **programme de mesures**, qui rend opérationnel le plan de gestion, et un **programme de surveillance** de l'atteinte des objectifs.



72% des cours d'eau devront atteindre le bon état écologique à l'échéance 2015

Le bassin Rhin-Meuse comprend **deux districts**, la **Meuse** et le **Rhin**, chacun doté de ces documents.

L'article 3 de la **loi** de transposition n°2004-338 du 21 avril 2004 **confie l'élaboration du SDAGE au comité de bassin**. Le **préfet coordonnateur de bassin** est l'**autorité compétente** qui approuve les SDAGE et arrête les programmes de mesures.

Un large processus de concertation



Forum des services le 28 mars 2008
à Saint Julien-lès-Metz (57).
SDAGE, programmes de mesures,
consultation du public, mode d'emploi

Les autorités de bassin ont voulu une large **concertation** avec l'ensemble des parties prenantes, ce qui a mobilisé les services autour du **secrétariat technique de bassin**. Des échanges très approfondis ont été menés avec le ministère du développement durable pour apporter aux SDAGE une harmonisation et une meilleure sécurité juridique.

Concertation des parties prenantes

- **Commission SDAGE** et groupes de travail Eau et santé ; Eau et pollution ; Eau, nature et biodiversité ; Eau et rareté ; Eau et aménagement du territoire ; Eau et gouvernance
- **Commission information du public**
- **Commissions géographiques** Moselle et Sarre, Meuse et Chiers, Rhin supérieur et Ill
- **Commissions internationales**

élaboration :

Secrétariat technique de bassin



2008 CONTRAT
D'OBJECTIFS

Projets de SDAGE Rhin et Meuse et Programmes de mesures

→ adoptés le 7 février 2008

additif aux SDAGE

→ adopté le 28 novembre 2008

SDAGE et eaux en 2015

La proposition du comité de bassin Rhin-Meuse conduit à proposer de renforcer le pourcentage des cours d'eau qui devront atteindre le bon état écologique des eaux (72%) d'ici 2015, en adéquation avec le Grenelle de l'environnement. Les efforts des uns et des autres (collectivités, pouvoirs publics, secteurs économiques, secteurs agricoles, ménages) ont permis de reconquérir, depuis deux décennies, la qualité de plus de la moitié des eaux des rivières du bassin Rhin-Meuse, ce qui paraît être un résultat important compte-tenu de la forte industrialisation et urbanisation du bassin.

CALENDRIER

9 JANVIER – 11 MAI 2009 : consultation des assemblées sur les projets de SDAGE et de programmes de mesures

29 JUIN 2009 : Comité de bassin – Examen des propositions de modifications des projets suite aux consultations

OCTOBRE 2009 : Comité de bassin – Derniers ajustements des SDAGE et des programmes de mesures et prise en compte de la coordination internationale

NOVEMBRE 2009 : adoption des SDAGE et avis sur les programmes de mesures

22 DÉCEMBRE 2009 AU PLUS TARD : arrêté du préfet coordonnateur de bassin approuvant les SDAGE et les programmes de mesures publié au JO, puis transmission à l'Union européenne des documents officiels définitifs

2008 CONTRAT
D'OBJECTIFS

Deux analyses économiques
coûts-bénéfices réalisées

RENFORCER L'ANALYSE ECONOMIQUE COMME OUTIL D'AIDE A LA DECISION

Bon état des eaux en 2015, impact économique

Le processus de la directive cadre sur l'eau intègre des analyses coûts-bénéfices. Celles-ci permettent d'apprécier si le coût des mesures engagées dans la restauration des milieux aquatiques en 2015 est ou n'est pas disproportionné face aux avantages environnementaux. En 2008, la cellule économique de l'agence de l'eau a effectué une première approche économique sur 510 masses d'eau du bassin. Deux enquêtes auprès de plus de 5 500 ménages ont été réalisées sur deux rivières, la Bruche et la Bouvade.



De part et d'autre du Rhin et de la Meuse, une difficulté commune, la mesure économique des bénéfices écologiques

Conséquences économiques transfrontalières

Le comité de bassin Rhin-Meuse s'est interrogé sur les conséquences économiques de la directive pour les acteurs des bassins du Rhin et de la Meuse de part et d'autre des frontières. Plusieurs pays et länders se sont retrouvés, sur son invitation, à Strasbourg, le 10 décembre 2008 pour échanger avec, en fond d'écran, les questions cruciales du coût des mesures et des indicateurs économiques à utiliser. Ont été évoqués plusieurs enjeux et difficultés et en particulier ceux relatifs au risque de distorsion de concurrence et à la difficulté du calcul des bénéfices environnementaux.



Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux relève d'abord de l'initiative locale

2008 CONTRAT
D'OBJECTIFS

SAGE

schéma d'aménagement et de gestion
des eaux

- 10 SAGE dans le bassin
- 11 819 km²
- 1 SAGE « obligatoire » :
celui de la nappe des GTI
(Grès du trias inférieur)
en cours de mise en place

LES SAGE

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux, SAGE, comme le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) est né de la loi sur l'eau de 1992. Il relève de l'initiative locale.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a renforcé les moyens humains dédiés à l'émergence et au suivi des SAGE. Elle travaille en synergie étroite avec les services de l'État sur cet objectif.

Ensemble pour l'eau connaître

2008 CONTRAT
D'OBJECTIFS

Mise en place des réseaux DCE
de surveillance de la qualité
des eaux de surface et
souterraines en 2008

PRODUIRE ET GÉRER LES DONNÉES POUR L'ACTION, L'ÉVALUATION ET L'INFORMATION

Mise en place des réseaux de surveillance des eaux demandés par la DCE

La directive cadre sur l'eau demande de mettre en place un programme de surveillance de la qualité des eaux. Le réseau qualifié de « contrôle de surveillance » a été mis en place, en 2007, sur 107 points de surveillance pour les rivières et 196 pour les eaux souterraines. Il mesure l'état chimique, biologique et physico-chimique des eaux de surface et chimique et quantitatif des eaux souterraines. Le réseau qualifié de « contrôle opérationnel », met l'accent sur les masses d'eau en mauvais état et suit le résultat des actions correctives sur celles-ci. Le réseau des eaux souterraines a été constitué après un travail important de sélection des points de suivi. Le réseau des eaux de surface est constitué de 300 points et sera étendu. Ces réseaux ont fait l'objet d'un rapportage à l'Union européenne. En 2008, le montant total relatif au programme de surveillance est de 4,3 millions d'euros pour l'agence de l'eau.

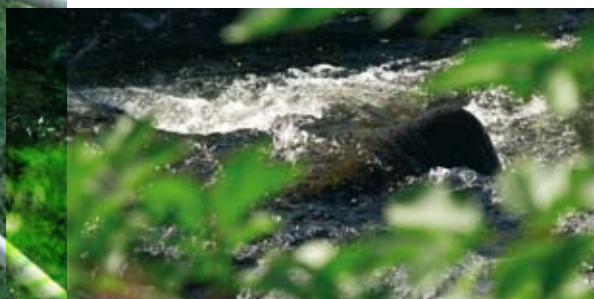
Premiers résultats

L'exploitation des premières données recueillies par le réseau de contrôle de surveillance en 2007 se base sur des critères provisoires du bon état des eaux. Elle met en évidence :

- **le bon état écologique** (biologique et physico-chimique) des eaux de surface **est atteint sur moins de la moitié des sites de surveillance** : 40% pour l'état physico-chimique et 20% pour l'état biologique.
 - **la présence importante de substances dangereuses prioritaires** dans les rivières est confirmée. Le bon état chimique n'est atteint que sur 14% des sites de surveillance. Les substances les plus souvent retrouvées sont les phtalates (utilisés comme plastifiants et aussi comme additifs dans de nombreux produits) et les HAP (résidus de combustion présents en grande partie dans l'air)
 - l'état chimique des eaux souterraines met en avant la problématique des pesticides et en particulier le besoin de vigilance vis-à-vis des produits de substitution des substances interdites.
- Il faut noter que les nouveaux critères d'appréciation du bon état des eaux issus des démarches de la directive cadre sont plus complets que ceux utilisés précédemment.



107 points de mesure pour surveiller l'état des rivières





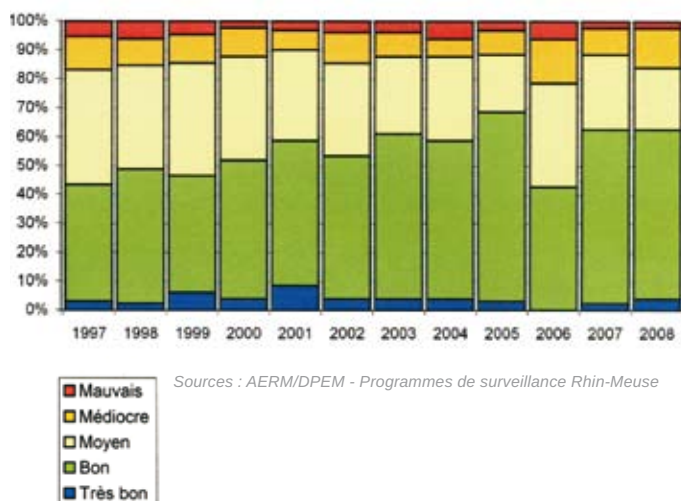
Amélioration de la qualité de l'eau

Si on regarde toutefois dix ans en arrière et sur les critères d'appréciation antérieurs à ceux de la DCE, **le nombre de rivières de « bonne qualité » a fortement progressé, de 40 à 60%.**

L'amélioration la plus marquante concerne les macropolluants, signe que la mise en place de stations d'épuration plus nombreuses et plus performantes pour traiter l'azote et le phosphore, la diminution de ce dernier dans les lessives, l'installation de bâtiments d'élevage plus propres, ont porté leurs fruits.

Le recul observé en 2006 peut être expliqué par les aléas climatiques.

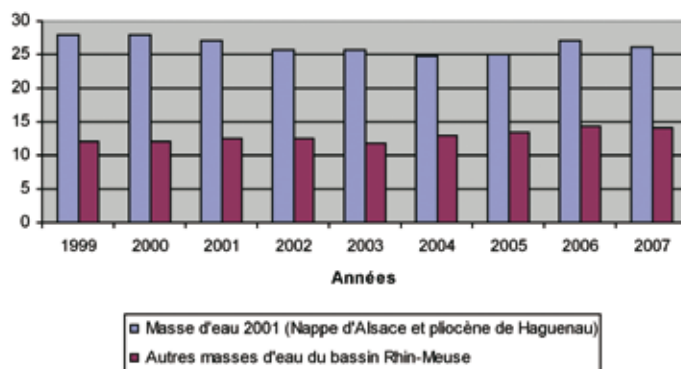
Evolution de la qualité des rivières
du bassin Rhin-Meuse de 1997 à 2008



Nitrates et pesticides, toujours préoccupants pour les eaux souterraines

Les nitrates et les pesticides demeurent les éléments les plus préoccupants pour les eaux souterraines. Entre 1999 et 2007, on observe globalement une légère augmentation des concentrations en nitrates. Du côté des pesticides, sur les 107 recherchés, 22 ont été retrouvés en 2007. Outre l'atrazine, interdit depuis 2001 mais qui reste le plus présent, on peut citer par ordre décroissant d'apparition : chlortoluron, diuron, isoproturon, bentazone, métolachlore, métazachlore, terbutylazine, imidaclopride...

Evolution des moyennes des concentrations
en nitrates des eaux souterraines du bassin Rhin-Meuse





Et aussi ...

4 fois plus de données en 4 ans

Avec la mise en œuvre de nouveaux réseaux de surveillance, la quantité de données traitée par l'agence de l'eau Rhin-Meuse se rapportant à la qualité de l'eau a été multipliée par 4 en 4 ans (de 350 000 données en 2004 à 1 300 000 en 2008). Le bassin compte aujourd'hui 473 points actifs de suivi des eaux de surface soit en moyenne un point tous les 8 kilomètres. Afin de gérer au mieux cette croissance, l'agence de l'eau a travaillé en 2008 à l'adaptation de ses outils de gestion de données.

Prix de l'eau

Une nouvelle enquête a été menée auprès des communes et syndicats d'approvisionnement en eau potable afin de recueillir les données 2007 et 2008 du prix de l'eau des 3 240 communes du bassin Rhin-Meuse. Les premiers résultats de l'enquête montrent que le prix moyen du m³ d'eau dans le bassin se situe à 3,13 € TTC* en 2007. Ce chiffre qui reste à affiner situe le bassin Rhin-Meuse dans la moyenne basse des grands bassins métropolitains.

* Estimation du prix moyen au m³ basé sur les premiers résultats de l'enquête et pour une consommation de 120 m³/an (sources : AERM/DPEM - 2008)

2008 CONTRAT
D'OBJECTIFS

Assurer l'interopérabilité
en 2008 des données sur l'eau
du bassin Rhin-Meuse avec
le système national de
données sur l'eau

<http://rhin-meuse.eaufrance.fr>

Développer le système d'information sur l'eau du bassin

Le nouveau système d'information sur l'eau a été mis en service début 2008. Il met gratuitement à disposition sur internet plus de 6 millions de données sur l'eau.

La mise en place des nouveaux réseaux de surveillance et le nombre important de nouvelles données qui en découle ont nécessité un effort particulier pour assurer leur interopérabilité avec le système national d'information sur l'eau.

Ensemble pour l'eau fédérer & mobiliser

La communication et la participation citoyenne



Séance de dépouillement quotidien des questionnaires reçus



2008 CONTRAT D'OBJECTIFS

Consultation du public 2008

- 81 000 questionnaires reçus
- 7 689 participants aux débats

Consultation du public

Le public était invité à donner son avis pour construire l'avenir de l'eau de sa région hydrographique (bassin) lors **d'une consultation nationale « L'EAU c'est la vie. Donnez-nous votre avis ! »**, menée conjointement par le ministère chargé du développement durable et les comités de bassin sur la période **du 15 avril au 15 octobre 2008** en lien avec les préfets coordonnateurs de bassin. Cette consultation officielle des citoyens est intervenue en application de la **directive cadre sur l'eau**.

Les agences de l'eau étaient **opérateurs** de cette consultation citoyenne de 2008 qui portait sur les objectifs environnementaux des plans de gestion des eaux (**SDAGE**) ainsi que sur les **mesures** (actions) à mettre en place pour les atteindre.

La consultation 2008 a fait suite à celle de 2005. Cette dernière avait permis de valider les enjeux de l'eau dans les bassins. L'agence de l'eau Rhin-Meuse avait mis en œuvre pour le compte du comité de bassin et de l'État une démarche participative pilote des citoyens reprise au niveau du territoire national en 2008 et dans les DOM.

Un **questionnaire** a été distribué à **l'ensemble des foyers** du bassin (1,9 million). Il était aussi possible de participer à la consultation sur **internet**. Un plan media informatif (radio, TV et presse régionale) a incité les citoyens à prendre part à la consultation. **Plus de 150 manifestations, animées par les partenaires associatifs**, ont complété le dispositif du comité de bassin Rhin-Meuse pour permettre l'expression publique la plus large possible (7 700 personnes présentes).

Avec un taux de retour de 4,3% sur son questionnement, le comité de bassin Rhin-Meuse a amplifié la participation à la consultation de 2005 confirmant la pertinence de son choix quant au mode de consultation et ses résultats.

Les questionnaires retournés **-81 000-** dont 77 340 de l'envoi toutes boîtes aux lettres et 3 660 d'internet, les contributions des associations, les avis libres (40% des questionnaires comportaient des textes libres) ont été analysés par un prestataire de l'agence de l'eau.



Pendant la consultation du public, séance d'information animée par les partenaires associatifs

Les résultats de la consultation ont été présentés et discutés dans **les commissions** spécialisées du comité de bassin (*commission SDAGE et commission information du public*) avant d'être le sujet d'une présentation et d'un débat au comité de bassin en fin d'année. Les additifs aux SDAGE en ont repris les éléments principaux.

Début décembre, **l'intégralité des résultats** était publiée sur internet, faisant l'objet d'une diffusion via la newsletter de l'agence de l'eau (4 000 ex) et du journal Rhin-Meuse infos (20 000 ex), via la presse, via une synthèse adressée aux 3 200 maires du bassin et à une centaine d'associations.

L'ensemble de ces opérations techniquement complexes a nécessité un effort important dans un calendrier très serré, ne serait-ce que par le nombre de marchés et le nombre de prestations de différentes natures qu'il a fallu mettre en œuvre.

La consultation du public sur Internet

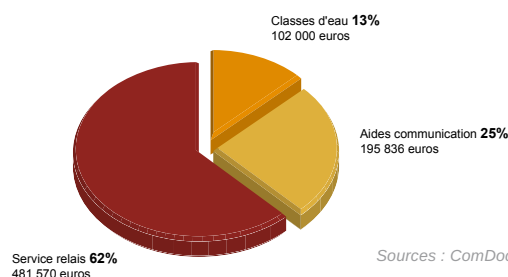
Un site spécialement dédié à la consultation du public a été créé. 90 000 visites ont été enregistrées sur le site www.eau2015-rhin-meuse.fr dont 60% durant les 6 mois de la consultation.

Un outil spécial permettant de connaître, masse d'eau par masse d'eau, les objectifs de qualité fixés par le SDAGE ainsi que les coûts induits par le programme de mesures a également été développé. Dans le cadre de la consultation du public, dans la partie française, un effort particulier a été fait pour rendre accessibles à nos voisins étrangers les principaux éléments de la consultation. Ainsi, le site et des résumés des programmes de mesures ont été traduits dans les langues de travail de ces commissions : allemand, néerlandais et anglais.

Des aides aux projets

Pour faciliter la communication, la participation et l'éducation éco-citoyenne vis-à-vis de la protection de l'eau et des milieux aquatiques, l'agence de l'eau apporte un soutien aux **partenaires publics, privés ou associatifs**. En 2008, elle a contribué à la réalisation de **225 opérations** : **170 classes d'eau** en étroite collaboration avec l'Éducation nationale et **55 autres actions**. 780 000 euros d'aides ont été accordés à **168 porteurs de projets** différents : 50 partenaires locaux et 118 établissements scolaires. On estime qu'au moins **157 500 participants** ont été sensibilisés. Le **tissu associatif** est le premier bénéficiaire des aides, suivi **des établissements scolaires** puis des **collectivités**.

Les thématiques soutenues par l'agence de l'eau vont de la préservation des milieux aquatiques ou de la qualité de l'eau aux bonnes pratiques, notamment les alternatives aux pesticides.



Sources : ComDoc/AERM 2008

Répartition des aides communication accordées en 2008 par type d'opération

2008 CONTRAT
D'OBJECTIFS

Nombre de connexions sur les
sites internet de l'agence de l'eau

→ 489 010 connexions en 2008

www.eau-rhin-meuse.fr

Plus de **deux millions et demi de pages vues** sur le site de l'agence de l'eau et 400 000 visiteurs : la force des chiffres permet d'identifier un réel intérêt des internautes dans les informations mises en ligne sur le site web de l'agence de l'eau. « Les actualités », « l'observatoire de l'eau », « l'eau notre patrimoine » et « l'agence de l'eau » sont les rubriques les plus consultées en 2008.

Un effort particulier a été fait pour la mise à jour en temps réel des informations relatives **au 9^{ème} programme** de l'agence de l'eau, en particulier, pour permettre aux redevables d'avoir rapidement les éléments nécessaires de compréhension et de calculs de l'impact de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

Cela a généré 27 000 visites spécifiques.

Les éléments techniques d'aide à la décision sont également favorisés des internautes qui ont particulièrement téléchargé les documents relatifs aux procédés d'épuration des petites collectivités, les guides des aides et les documents sur la gestion des rivières et des berges.



500 nouveaux documents mis en ligne sur le portail documentaire

Le portail documentaire

L'agence de l'eau contribue aussi à l'information et la formation du public en mettant **sa base documentaire en accès libre depuis son site internet**, ce qui constitue une ressource unique sur la thématique de l'eau dans le bassin, pour un public spécialisé ou non. Le portail offre des produits et services de recherche, de consultation et d'accès à des dossiers thématiques, aux fils RSS, une actualité éditoriale ainsi qu'une revue de presse auxquels l'internaute peut s'abonner. **19 000 internautes** ont visité le portail documentaire (5 400 pages visitées).

En 2008, près de 500 nouveaux documents avec leurs fichiers numériques ont été mis en ligne.

**EDUCATION ET
PROTECTION DE L'EAU**

Signature au lycée professionnel Blaise Pascal à Forbach d'une convention de partenariat entre l'académie Nancy – Metz et l'agence de l'eau le 7 avril 2008. Les élèves de première CSI et leurs professeurs présentent les travaux qu'ils réalisent dans le cadre de leur classe d'eau Métiers. Une convention identique avait été signée avec l'académie de Strasbourg fin 2007.



Le lycée Blaise Pascal de Forbach a accueilli la signature de la convention

Ensemble pour l'eau fédérer & mobiliser



2008 CONTRAT
D'OBJECTIFS

Aide publique au développement

- 849 480 personnes bénéficiaires des aides de l'agence de l'eau
- 0,866 M€ d'aides versées, soit 57% du montant plafond

L'action internationale

Coordination internationale pour la mise en œuvre de la DCE

Les Etats riverains du Rhin et de la Meuse sont engagés dans un processus de **coordination internationale** pour la mise en œuvre de la **directive cadre sur l'eau**. Après l'identification des questions importantes de la gestion de l'eau dans les districts hydrographiques internationaux du **Rhin**, de la **Meuse**, et des secteurs de travail **Moselle-Sarre** et **Rhin supérieur**, en 2005, puis les programmes de contrôle de surveillance internationaux, en 2007, les travaux des **commissions internationales** (CIPR pour le Rhin, CIPM pour la Meuse, CIPMS pour la Moselle et la Sarre) ont pris une allure concrète, en 2008, avec l'adoption de **plans de gestion des eaux faîtières communs, soumis à l'information du public** dans chaque pays. Ces documents faîtières qui constituent un élément du rapportage à l'Union européenne ont été publiés dans les délais prescrits. Des contacts bilatéraux sont menés avec **le Luxembourg, la Wallonie, le Land Sarre**. Les experts de l'agence de l'eau prennent une part très active à ces travaux au sein des délégations françaises pour participer à plus de 200 journées de réunions au niveau international. Pour la Moselle et la Sarre, il faut souligner que l'agence de l'eau assure au niveau international la conduite d'opération du « plan faîtier ».

Actions de solidarité

On estime à 1,1 milliard le nombre de personnes privées d'un accès convenable à l'eau potable et à 2,6 milliards le nombre de personnes ne disposant pas d'assainissement. La communauté internationale s'est donné comme objectif de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population qui, dans le monde, n'a pas un accès durable à l'eau.

Dans ce cadre, les agences de l'eau financent, conformément à la loi du 9 février 2005 (dite loi « OUDIN - SANTINI »), des actions de solidarité. Les projets financés par Rhin-Meuse en 2008 concernent pour l'essentiel **l'eau potable**. Ils s'adressent à l'Afrique subsaharienne, l'Asie et l'Océan Indien. Des actions de coopération institutionnelle ont aussi été menées au Costa Rica, au Vietnam, en Moldavie et en Turquie. Une évaluation des projets financés est en place au sein d'un mécanisme inter-agences de l'eau.

ASSISTANCE AU SDAGE DE MAYOTTE

Dans le cadre de la convention de **partenariat** signée le 29 juin 2007, le **comité de bassin de Mayotte** a saisi l'agence de l'eau d'une demande d'assistance pour l'élaboration du **SDAGE**. Début 2008, l'agence de l'eau a passé un marché pour une mission globale d'assistance en liaison avec la DAF de Mayotte.

Un expert de l'agence de l'eau et le vice-président du comité de bassin Rhin-Meuse ont participé à un séminaire en octobre 2008 pour présenter les enjeux d'un **SDAGE** aux acteurs de l'eau de l'île.



Relever les défis

en cohérence avec

la politique de l'eau nationale & européenne

2007-2012 PRENONS LE PARTI DE L'EAU

En 2008, seconde année de mise en œuvre de son 9^{ème} programme d'intervention, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a engagé 160 millions d'euros pour mener à bien sa mission de protection et de reconquête de la qualité de l'eau (cf détail en page 35). Trois grands domaines sont couverts par les aides attribuées : la lutte contre la pollution des eaux d'origine domestique, industrielle ou agricole (74% des aides accordées), la gestion des milieux aquatiques et de l'eau potable (19%) et la conduite et le développement des politiques (action internationale, information, études générales).



Les collectivités restent les principales bénéficiaires des aides pour leurs travaux d'assainissement

2008 CONTRAT D'OBJECTIFS

Informer sur
le 9^{ème} programme
et la loi sur l'eau

- Nombre d'actions menées : 11
- Nombre d'acteurs informés : 669 000

Une information régulière des partenaires

Tout au long de l'année 2008, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a communiqué auprès de ses partenaires pour faire connaître les priorités de son programme d'intervention et les informer sur les nouveaux dispositifs ou les redevances en application de la nouvelle loi sur l'eau. La protection des zones humides, les aides aux acteurs économiques, la sensibilisation de la profession agricole à la gestion de la végétation en bordure de cours d'eau, l'explication des nouvelles modalités d'attribution des primes pour épuration (collectif et non collectif) ont été les thèmes principaux de cette communication. Une campagne personnalisée a permis d'informer 3 700 redevables potentiels et plus de 669 000 particuliers via leur facture d'eau à laquelle était jointe un dépliant explicatif sur les redevances.



Enjeux

> eau et pollution

eau et santé

eau, nature et
biodiversité

eau et aménagement
du territoire

eau et rareté

2008 CONTRAT D'OBJECTIFS

Résorber les foyers importants de pollution classique

→ Nombre de stations d'épuration
restant à mettre en conformité par rapport à
l'échéance réglementaire de 1998 : 0

→ Nombre de stations d'épuration
restant à mettre en conformité par rapport à
l'échéance réglementaire de 2005 : 8

→ Nombre d'équivalents habitants
correspondants : 30 189

→ % des autorisations de programme annuelles
relatives aux stations d'épuration consacrées à
la mise en conformité : 49%

REDUIRE L'IMPACT DES ACTIVITES HUMAINES EN PRESERVANT L'EAU

Résorber les foyers importants de pollution classique

En 2008, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a accordé 72,6 millions d'euros d'aides à l'assainissement des collectivités (stations d'épuration et réseaux d'assainissement). Il s'agit en priorité **d'achever la mise en conformité réglementaire** des agglomérations de plus de 2 000 habitants en application de la directive européenne « eaux résiduaires urbaines » ; 49% des aides dédiées à l'épuration des eaux usées domestiques ont été spécifiquement allouées à cet objectif.

Au 31 décembre 2007, il restait 12 agglomérations (de 2 000 à 10 000 équivalents habitants) n'ayant pas contractualisé avec l'agence de l'eau. Quatre nouveaux contrats ont été signés en 2008. En lien avec les services de l'État, des contacts ont été pris afin de faire émerger le plus rapidement possible les derniers projets retardataires.

Par ailleurs, le bassin Rhin-Meuse est **en conformité** avec l'échéance de 1998 (traitement renforcé de l'azote et du phosphore pour les collectivités de plus de 10 000 équivalents habitants).

Nouvelles stations d'épuration réceptionnées en 2008

dpt	Lieu d'implantation	Capacité
54	ALLONDRELLE LA MALMAISON	600
54	MANONCOURT-EN-VERMOIS	350
54	SAINT-AIL	300
54	SAINT-AIL HABONVILLE	70
54	SAXON SION	550
54	VILLE-EN-VERMOIS	1 200
54	VRONCOURT	250
57	BRETTNACH	500
57	HAYES	230
57	HOTTVILLER	6 300
57	MERTEN	3 500
57	SAINT-JEAN-ROHRBACH	1 200
57	SORBEY	280
57	VELVING	250
57	ZETTING	2 925
67	CLIMBACH	650
67	GUNSTETT	15 000
68	EGUISHEIM	27 700
68	FELDBACH	520
68	FERRETTE	2 300
88	OFFROICOURT	170
88	PROVENCHERES SUR FAVE	600
88	PUZIEUX	190
88	RUPT SUR MOSELLE	2 700

Sources : DSSI/AERM 2008

Relever les défis

en cohérence avec

la politique de l'eau nationale & européenne

Assainissement des petites collectivités

L'agence de l'eau échange avec les maîtres d'œuvre publics et privés

Ils sont 220 à avoir répondu à l'invitation de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. En novembre 2008, à Colmar et à Pont-à-Mousson, bureaux d'études publics, privés, services de police de l'eau se sont retrouvés sur le thème de l'assainissement des petites collectivités.

Contexte règlementaire évolutif, échéances de reconquête de la qualité de l'eau se précisant, nouvelles modalités et priorités d'intervention sont autant de raisons qui ont motivé l'agence de l'eau Rhin-Meuse à organiser ces rencontres autour d'un enjeu majeur pour les années à venir.

Au cours de ces deux journées, toutes les étapes depuis l'émergence d'un projet d'assainissement jusqu'à la réception des travaux ont été abordées en détaillant pour chacune d'entre elles le rôle des différents acteurs. Le maître d'œuvre et l'assistant à maître d'ouvrage jouant un rôle central d'expertise, de conseil auprès des élus, il était intéressant de préciser, d'expliquer ce qui pouvait être fait à partir d'exemples ou de pratiques perfectibles.

L'assainissement des petites collectivités a également fait l'objet d'un travail conjoint en 2008 avec les services de l'État pour élaborer une doctrine commune en la matière. Les premières approches ont été présentées au cours de ces journées.

*Deux journées consacrées à
l'assainissement des petites collectivités*



Assistance technique des conseils généraux réformée

C'est fin 2008 que l'agence de l'eau Rhin-Meuse a présenté ses nouvelles modalités d'aides, à la fois à la mission d'assistance technique et aux actions d'acquisition de données assurées par les conseils généraux. Si le principe de soutenir ces missions a été réaffirmé, il a nécessité une adaptation pour prendre en compte un encadrement législatif et réglementaire voulu par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006.

Enjeux

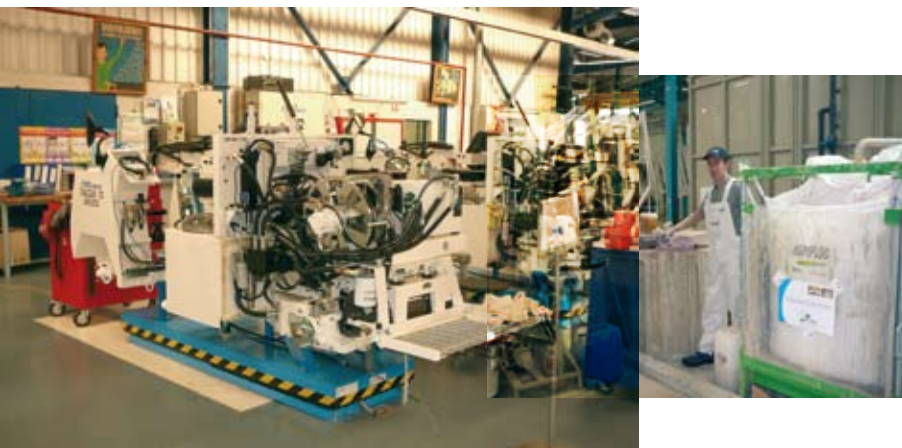
> eau et pollution

eau et santé

eau, nature
et biodiversité

eau et aménagement
du territoire

eau et rareté



2008 CONTRAT D'OBJECTIFS

Réduire les pollutions diffuses et toxiques dans les activités industrielles et commerciales

→ Nombre d'opérations de réduction des
produits toxiques concernant les activités
industrielles et commerciales : 125

→ Montant des aides de l'agence de l'eau :
6,89 millions d'euros

Réduire les pollutions diffuses et toxiques

L'agence de l'eau a consacré 16,5 millions d'euros d'aides pour **lutter contre la pollution des activités industrielles**. 42% de ces aides (125 opérations) ont concerné spécifiquement des investissements visant la réduction de la pollution toxique. Par exemple, huit imprimeurs se sont dotés d'un dispositif de technologie propre pour la réalisation des plaques d'impression ne nécessitant plus l'utilisation des produits chimiques.

En accompagnement de ses aides à l'investissement, l'agence de l'eau **développe des partenariats** avec plusieurs réseaux professionnels (chambres consulaires, syndicats professionnels, Actena, Réel...) pour sensibiliser, inciter et informer les industriels et les PME-PMI.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a également accordé 1,4 million d'euros d'aides **pour l'élimination des déchets dangereux pour l'eau** (soit 6 200 tonnes de déchets collectés, en augmentation de 10% par rapport à 2007). Le dispositif repose sur le conventionnement de plateformes de transit, de regroupement, de distributeurs de produits neufs ou de collecteurs garantissant une élimination des déchets dans de bonnes conditions.

Dix opérations collectives de déchets par secteurs d'activités se sont poursuivies. En 2008, deux nouvelles opérations ont reçu le soutien de l'agence de l'eau ; la première avec la fédération française du bâtiment de Lorraine (continuité avec l'opération en cours avec intégration de nouveaux déchets comme les huiles de décoffrage, les produits de décapage...) ; la seconde à l'initiative du Mouvement des entreprises de France des Vosges (MEDEF) concerne plusieurs secteurs d'activités du bassin vosgien.

Substances dangereuses, premier instantané à affiner

Un inventaire des rejets des substances dangereuses a été réalisé auprès de 450 industriels du bassin Rhin-Meuse. Il s'agit d'une démarche voulue par la directive cadre européenne sur l'eau qui oblige à la réduction ou la suppression notamment de 41 substances dangereuses prioritaires. Les résultats de cet inventaire ont été présentés début 2008 aux acteurs économiques par les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement. Cette première étape a été complétée par un travail national afin d'établir, par branches industrielles, la liste des substances retrouvées fréquemment dans les rejets. Les paramètres ainsi identifiés spécifiquement par secteurs d'activités seront suivis mensuellement, l'objectif étant d'affiner les résultats et de trouver des solutions de réduction adaptées.



Dix opérations collectives de récupération de déchets soutenues par l'agence de l'eau

Relever les défis

en cohérence avec

la politique de l'eau nationale & européenne



Réduire les pollutions diffuses agricoles

En 2008, l'agence de l'eau a consacré 3,2 millions d'euros d'aides à la lutte contre la pollution agricole dont 80% pour la lutte contre la pollution diffuse. La quasi-totalité de ces aides s'intègre dans le programme national de développement rural hexagonal. **La priorité est la mise en œuvre de mesures agro-environnementales** (retour à l'herbe, réduction ou suppression de pesticides, conversion à l'agriculture biologique...) **ciblées sur les captages d'eau potable prioritaires.**

Pour 2008, le bilan est en demi-teinte. Malgré l'émergence de projets intéressants, la contractualisation engageant l'exploitant agricole vers un changement de pratiques a concerné 3 640 hectares (dont 600 hectares de conversion à l'agriculture biologique), ce qui reste loin de l'objectif fixé (7 400 ha). Constatée au niveau national, cette lenteur de mise en œuvre nécessitera des réajustements.

La mise en place de ces mesures agro-environnementales est le fruit d'un important travail d'animation développé dans le cadre de partenariats avec les chambres d'agriculture. Ceux-ci concernent également des producteurs, des organisations professionnelles de l'agriculture biologique... pour expérimenter de nouvelles pratiques agronomiques, de nouveaux matériels ou pour acquérir de nouvelles références culturelles.

2008 CONTRAT D'OBJECTIFS

Réduire les pollutions diffuses agricoles

- Nombre d'exploitations ayant réalisé des investissements dans le cadre du plan végétal environnement : 126
- Montant des aides de l'agence de l'eau consacré à la lutte contre les pollutions diffuses agricoles : 2,58 millions d'euros
- Total de surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agro-environnementales : 3 640 hectares

Réduire aussi les pollutions diffuses des collectivités

La sensibilisation des communes (élus et équipes techniques) à la moindre utilisation voire à la suppression de l'utilisation des pesticides a été relayée sur le terrain par les Fredon Lorraine et Alsace, deux associations soutenues par l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Parallèlement, l'agence de l'eau a signé 9 contrats « Zéro pesticide » et accordé 50 aides pour l'acquisition notamment de désherbeurs thermiques. Au total, une centaine de communes ont, en 2008, décidé d'appréhender différemment la gestion de leurs espaces verts.



Sensibilisation préalable des équipes techniques des municipalités



Enjeux

> eau et pollution

> eau et santé

eau, nature et biodiversité

eau et aménagement du territoire

eau et rareté

Protéger les ressources et améliorer la qualité de l'eau

En cohérence avec le plan national santé environnement, les interventions de l'agence de l'eau en matière d'alimentation en eau potable visent **en priorité la protection des captages** pour atteindre l'objectif de 100% d'ici 2010. **Sur le bassin Rhin-Meuse, 65,3% des captages sont aujourd'hui protégés.** Pour accélérer ce rythme et sur la base de l'expérimentation menée dans le département des Vosges, l'agence de l'eau s'est engagée à faciliter les démarches d'instruction des procédures technique et administrative nécessaires à la déclaration d'utilité publique. Pour cela, elle a passé un marché d'assistance bénéficiant à la fois aux collectivités et aux services instructeurs (directions départementales des affaires sanitaires et sociales et préfectures). Ce marché concerne l'ensemble des départements lorrains.

Dépt	% de captages avec DUP
08*	70%
52*	21%
54	62%
55*	31%
57	67%
67	69%
68	86%
88*	59%

* partie Rhin-Meuse - DUP : déclaration d'utilité publique
Sources : DRASS bassin Rhin-Meuse/2008

Qualité de l'eau distribuée

Plus globalement, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a accordé 12,6 millions d'euros pour la sécurisation de l'approvisionnement et l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée. Plusieurs opérations concernent le remplacement des branchements en plomb.

2008 CONTRAT D'OBJECTIFS

Protéger les ressources et améliorer la qualité de l'eau

- Nombre de captages ayant une déclaration d'utilité publique prononcée : 65,3%
- Capacité de production des captages ayant bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau : 302,5 millions de m³
- Montant des travaux relatifs à une mauvaise qualité d'eaux brutes : 9,78 millions d'euros

437 collectivités de moins de 2 000 habitants ont bénéficié d'une **aide au bon fonctionnement de leurs services d'eau potable** pour un montant total de 697 000 euros. Ce dispositif permet de soutenir les communes assurant un suivi de qualité de toute la chaîne de production de l'eau potable.



Sécuriser l'approvisionnement en eau

Aires d'alimentation des captages cartographiées

Le bassin Rhin-Meuse compte 86 captages prioritaires vis-à-vis de la pollution diffuse agricole. 29 d'entre eux ont déjà leur aire d'alimentation délimitée. L'agence de l'eau Rhin-Meuse va étendre ce travail en 2009 à l'ensemble des captages concernés, y compris ceux visés par le Grenelle environnement. Une fois l'aire d'alimentation délimitée, les actions de reconquête de la qualité de l'eau débuteront.

Relever les défis

en cohérence avec

la politique de l'eau nationale & européenne

RESTAURER L'EQUILIBRE DES ESPACES FLUVIAUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Les principales rivières du bassin Rhin-Meuse -soit 750 kilomètres- bénéficient d'un programme de restauration bien souvent complété par une politique pluriannuelle d'entretien. En 2008, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a consacré 7 millions d'euros à la **protection et à la restauration des milieux aquatiques et des zones humides** (y compris les actions d'animation). Si l'objectif de non dégradation des rivières est maintenant pris en compte, **l'ambition**, désormais, est de pouvoir **mobiliser les maîtres d'ouvrage** sur d'autres problématiques au regard des enjeux de la directive cadre européenne. C'est pourquoi, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a initié en 2008 une importante sensibilisation qui s'est traduite par le lancement de chantiers pilotes, des études préalables (effacement de seuils, de barrages sur les cours d'eau) ou par une sensibilisation des acteurs à travers des retours d'expériences.

216 hectares de zones humides font également l'objet d'un programme de protection et de restauration. 1,4 million d'euros d'aides ont permis en 2008 de prolonger les actions d'acquisition foncière de zones humides. Suite à la diffusion par l'agence de l'eau d'une information sur l'intérêt de préserver, voire de recréer des zones humides, plusieurs petites communes se sont montrées intéressées pour engager des projets dans ce sens.



Les petites communes mobilisées pour la préservation des zones humides

2008 CONTRAT D'OBJECTIFS

Mener des actions ambitieuses de restauration des cours d'eau et des zones humides

- Linéaire de cours d'eau bénéficiant d'un financement de l'agence de l'eau : 753 km
- Surface de zones humides aidées par l'agence de l'eau : 216 hectares
- Nombre cumulé d'ouvrages rendus franchissables : 151



Enjeux

eau et pollution

eau et santé

> eau, nature et
biodiversité

> eau et aménagement
du territoire

eau et rareté

Gestion de la végétation compatible avec l'activité agricole

En partenariat avec les chambres d'agriculture, les directions départementales de l'agriculture et de la forêt et l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques), l'agence de l'eau Rhin-Meuse a finalisé une plaquette à destination des agriculteurs. Objectif : expliquer l'intérêt de préserver sur des parcelles agricoles des bandes boisées ou enherbées. Ce document démontre que cette pratique est compatible avec la réglementation en cours (PAC notamment). Cette préservation concourt aussi à l'atteinte de l'objectif de bon état des eaux. Tous les partenaires ont largement diffusé cette information.



Préserver sur des parcelles agricoles des bandes boisées ou enherbées



Gestion des crues de la Vezouze

En 2008, les travaux engagés par la communauté de communes du Lunévillois (54) ont été réceptionnés. Il s'agit de la première opération de gestion raisonnée des crues alliant un programme de renaturation et de végétalisation des berges de la Vezouze dégradées par d'anciens travaux hydrauliques.

A proximité de Lunéville, des chenaux d'écoulement de crues ont été aménagés. Lors de leur débordement, ces chenaux alimentent des mares restant en eau lors de la décrue et constituant ainsi des milieux humides fonctionnels.

Relever les défis

en cohérence avec

la politique de l'eau nationale & européenne

Enjeux

eau et pollution

eau et santé

eau, nature et
biodiversité

eau et aménagement
du territoire

> eau et rareté

ASSURER L'EQUILIBRE ENTRE LA RESSOURCE ET LES UTILISATIONS RATIONNELLES DE L'EAU

Sécurisation quantitative de la ressource en eau et économies d'eau

En la matière, **les interventions** de l'agence de l'eau Rhin-Meuse **ciblent les collectivités** au travers de leurs services d'alimentation en eau potable présentant **une vulnérabilité face à la sécheresse** et **les industriels** par la promotion de **process économes en eau**. Le montant des travaux relatifs à des économies d'eau s'élève à 5,96 millions d'euros pour l'année 2008. Cela concerne 16 opérations aidées par l'agence de l'eau pour un montant de 2 millions d'euros, en nette augmentation par rapport à 2007. Les collectivités restent les principales bénéficiaires pour des travaux d'interconnexion ou de mise en place de nouvelles ressources en eau. Côté industries, la distillerie Ramel-Roman (68) et Les Grands Chais de France (67) ont respectivement réalisé des investissements pour mettre en circuit fermé les eaux de refroidissement et recycler les eaux de lavage.

2008 CONTRAT D'OBJECTIFS

**Sécuriser les communes vulnérables
et favoriser les démarches
d'économies d'eau**

→ Montant des travaux des opérations de
lutte contre le gaspillage : 131 000 euros

→ Montant des travaux des opérations
d'économies d'eau aidées :
5,96 millions d'euros



Les collectivités sont les principales bénéficiaires des aides de l'agence de l'eau pour leurs travaux d'interconnexion d'eau

Mettre en oeuvre la solidarité de bassin les redevances

2008 a été, à la fois, la dernière année de liquidation et d'émission des redevances et primes selon l'ancienne législation, et la première année de mise en place des dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA du 30 décembre 2006). Cela a nécessité une forte mobilisation des agents impactés par les changements et l'adaptation à de nouveaux outils ainsi qu'un effort de communication vis-à-vis des élus, des populations et des industriels concernés par les évolutions réglementaires.

Dispositif antérieur, le bilan

L'agence de l'eau a notifié à quelque 720 collectivités du bassin le bilan financier final du dispositif de redevances antérieur à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (contreverseur). Cette notification a généré une centaine de demandes d'informations complémentaires.

La diminution significative des volumes d'eau facturés par les services d'eau a entraîné une moindre perception de 14 millions d'euros de la redevance pour l'agence de l'eau, soit 11% de la redevance annuelle.

Les redevances de pollution, effort sur les toxiques

Le montant global des redevances pour pollution est resté stable par rapport aux années précédentes. La hausse des taux pour lutter contre les pollutions toxiques a été compensée par la baisse des taux relatifs aux pollutions classiques. Le produit de la redevance industrielle est de 13,1 millions d'euros soit un accroissement de 0,8%.

2008 CONTRAT D'OBJECTIFS

Renforcer le rôle de levier d'action des redevances

→ La pollution toxique représente 35% des
redvances de pollution industrielle



2008, première année de mise en œuvre de la loi sur
l'eau et les milieux aquatiques

Montants des redevances de pollution

Année d'activité 2007	Montant en millions d' €	Pourcentage
Industries raccordées	6,25	5%
Industries isolées	6,85	5%
Élevages	0,12	< 1%
Contrevaleur (part collecte)	80,24	62%
Contrevaleur (part pollution)	36,47	28%

Sources : DRI/AERM 2008

Mettre en oeuvre la solidarité de bassin les redevances



Redevances de prélèvement, en légère hausse

On note une augmentation des montants de redevances de prélèvement émises (+3,6%), conséquence de l'application des nouveaux taux modulés géographiquement.

Redevances de prélèvement (année d'activité 2007)

	Montant en millions d'€	Volume en millions de m ³	Volume par rapport à 2006
EDF	6,03	3 116,9	- 5 %
Industries	4,03	823,1	- 2 %
Irrigants	0,1	73,4	- 8 %
Collectivités	10,8	359,9	- 1 %

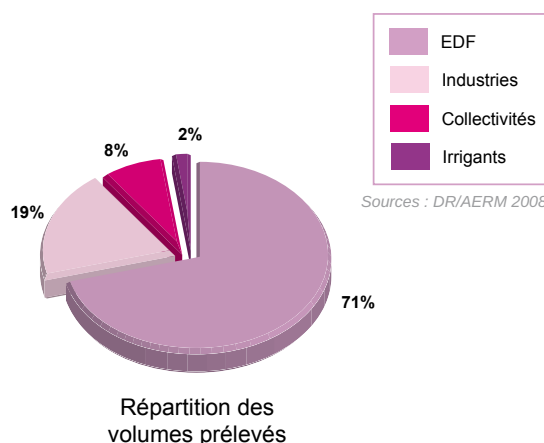
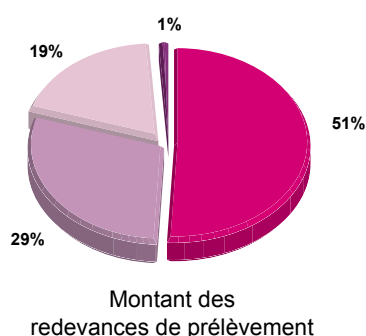
sources : DR/AERM/2008

2008 CONTRAT D'OBJECTIFS

Mettre en place les dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques

→ 9,4% des déclarations de redevances font
l'objet d'un contrôle sur place

→ 68% des redevances industrielles pour
pollution et 78% des redevances sur
prélèvement reposent sur des mesures



Sources : DR/AERM 2008

Déclaration des redevances, le contrôle

Régulièrement, l'agence de l'eau fait ou fait faire des contrôles sur place de déclarations de pollution ou de prélèvements d'eau auprès des redevables privés et publics. Les contrôles, qui ont concerné 54 établissements industriels en 2008, portent sur les trois dernières années de déclarations. Ils ont conduit à 33 redressements et 11 remboursements pour la pollution avec un montant net au bénéfice de l'agence de l'eau de +4,3%. Pour les prélèvements d'eau, ce sont 7 redressements et 2 remboursements qui ont été conclus avec un produit supplémentaire net de 1,7%. Les contrôles s'appliquent aussi aux collectivités et aux services d'eau (50 contrôles) mais on constate un montant net de redressement faible (0,23% pour la pollution et 0,5% pour les prélèvements).



Déclaration des redevances, les mesures

L'assiette de la redevance est la pollution produite par un établissement. Elle peut être déterminée par estimation forfaitaire, à partir d'une campagne de mesure de pollution ou sur la base des résultats d'auto mesures.

Les mesures de pollution permettent de fixer des ratios de pollution en fonction des niveaux de production et ainsi de mieux ajuster les redevances à la réalité de la pollution produite. Elles contribuent à l'information des industriels sur la composition de leurs effluents et l'importance de leur pollution.

Le nombre de mesures demandées par les industriels est en forte augmentation (32% contre 3% en 2007). Elles sont généralement favorables aux redevables comme le prouvent les mesures notifiées en 2008 qui ont conduit à une réduction des montants initiaux de 25%.

Redevances pour pollution domestique, le lancement

Un processus d'information sur les nouvelles redevances, anticipé en 2007, s'est poursuivi en 2008. 3 700 redevables potentiels ont reçu une information personnalisée. Une plaquette pour les particuliers a été mise à la disposition des services de l'eau avec un accompagnement financier pour la diffusion. 669 000 foyers l'ont reçue avec leur facture d'eau.

Les redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte ont été facturées par les services de l'eau à leurs abonnés, pour le compte de l'agence de l'eau, à partir du 1^{er} janvier 2008. Cela représente 55 millions d'euros, dont la plus grande partie est reversée à l'agence de l'eau par les services de l'eau dans le cadre de conventions.

2008 CONTRAT D'OBJECTIFS

Connaissance des rejets dans le milieu

- Pour 2% des industriels, les redevances sont calculées à partir du suivi régulier des rejets
- Elles représentent 19% du montant des redevances de pollution

Pourquoi des redevances ?

Les redevances sont payées par tous, en application de la loi sur l'eau (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Cette loi applique le principe de prévention et le principe de réparation des dommages à l'environnement. Elles forment les budgets des agences de l'eau qui leur permettent d'intervenir pour protéger les ressources en eau en accordant des aides aux collectivités, aux industriels, aux agriculteurs, aux associations pour mieux lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource en eau.

Quelles redevances ?

Redevance pour pollution

Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m³ consommés.

Redevance pour modernisation

Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent, elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture. Elle n'est pas payée par les habitants en zone d'assainissement non collectif.

Redevance pour prélèvement

Elle est due par les services d'eau (mairies ou syndicats d'eau ou distributeurs) aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel. Les organismes la répercutent sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

Mettre en oeuvre la solidarité de bassin urbain - rural

Conformément à la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, les agences de l'eau doivent, au titre de la solidarité avec les communes rurales, leur consacrer un montant spécifique d'aides dans le domaine de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable. Entre 2007 et 2012, ce montant est de 84 millions d'euros pour l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Les engagements au titre de la solidarité urbain-rural pour l'année 2008 ont porté sur 15,98 millions d'euros d'aides. En cumul 2007-2008, l'agence de l'eau a engagé 25,4 millions d'euros, permettant l'atteinte d'un taux d'engagement de 30,4% (sur les 84 millions d'euros).

Les Départements, en charge de la gestion de ces crédits, ont souhaité voir leur réservation pour 2009 maintenue au même niveau que celui de 2008, soit 18,2 millions d'euros au total (+30% par rapport à la réservation initiale) avec la même répartition entre départements.

En 2008, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a attribué 49,8 millions d'euros d'aides aux communes rurales (y compris au titre de la solidarité urbain-rural), montant en légère hausse comparé à celui de l'année 2007.

2008 CONTRAT D'OBJECTIFS

Mettre en oeuvre la solidarité urbain-rural

→ Montant total des aides engagées
en faveur des communes rurales :
49,8 millions d'euros
(dont 15,98 au titre du dispositif
de solidarité urbain-rural)

Montant des aides allouées au titre de la solidarité urbain-rural

Département	Dotation 2007 - 2008 (en euros)
Ardennes	1 863 000
Haute-Marne	207 000
Meurthe-et-Moselle	4 669 000
Meuse	1 771 000
Moselle	7 636 000
Bas-Rhin	7 429 000
Haut-Rhin	5 060 000
Vosges	3 565 000
Total bassin Rhin-Meuse	32 200 000

Sources : SEPA/AERM 2008



Aider les communes
rurales dans le domaine
de l'assainissement et de
l'alimentation en eau potable



Améliorer en continu les moyens pour relever les enjeux

Les ressources humaines

Les effectifs de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

L'effectif permanent au 31 décembre 2008 s'établit à 214,25 ETPT (équivalent temps plein travaillé), soit 232 personnes. 4 recrutements ont eu lieu en 2008 dont 3 pourvus en interne. L'agence de l'eau a poursuivi une politique volontariste d'accueil d'apprentis (4 pour l'année 2008) et de stagiaires tous niveaux d'études confondus.

Catégorie	Total	Femmes	Hommes
Catégorie 5	16	13	3
Catégorie 4	16	12	4
Catégorie 3	50	43	7
Catégorie 2	75	41	34
Catégorie 1	63	24	39
Catégorie 1 bis	12	1	11
Total	232	134	98

Sources : DRH/AERM 2008

Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a complété la cartographie des emplois recensés au sein de l'établissement. L'élaboration de cet outil sera définitivement achevée au cours du premier trimestre 2009. Ce travail permettra de mesurer et d'adapter les compétences des personnels aux missions actuelles et futures en définissant des axes prioritaires de formation.

2008 CONTRAT D'OBJECTIFS

Dynamiser la gestion des ressources humaines

- Nombre moyen de journées de formation par agent : 6,45
- Taux d'entretiens individuels annuels réalisés dans les délais : 88,5%
- Nombre d'apprentis accueillis : 4
- Effectif : 214,25 équivalents temps plein travaillé
- Masse salariale : 12,966 millions d'euros

En 2008, le nombre moyen de journées de formation suivies par agent est de 6,45 (y compris les journées techniques). Les thèmes abordés sont variés : modules de perfectionnement aux principaux logiciels de bureautique, formations individuelles en management, à la comptabilité publique... Certaines formations ont été préparées et animées en interne (formation aux entretiens individuels pour les nouveaux embauchés, application des modalités administratives, redevances et nouvelle loi sur l'eau). Les journées techniques ont permis, quant à elles, d'approfondir des thèmes centraux du programme d'intervention : l'assainissement non collectif, les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, les substances dangereuses, l'utilisation raisonnée des phytosanitaires ou le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et les programmes de mesures. Au titre de la sécurité au travail, plus de soixante personnes ont suivi la formation de sauveteurs secouristes (en formation initiale ou en recyclage).

Améliorer en continu les moyens pour relever les enjeux

Nouveau statut du personnel

L'année 2008 aura été la première année d'application du statut des personnels contractuels de l'agence de l'eau. Sa mise en œuvre s'est accompagnée d'une démarche active de concertation avec les partenaires sociaux et d'information de l'ensemble du personnel à qui ont été remis l'ensemble des textes constitutifs du statut, des fiches explicatives et la nouvelle grille de salaire. Le comité technique paritaire s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur les dispositifs d'intégration dans le statut et de classement dans les niveaux pour les deux premières années.

Dans le cadre de sa politique de prévention des risques psycho-

sociaux, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a initié deux audits dans deux de ses départements afin de réfléchir à une organisation adaptée aux missions actuelles et nouvelles et à un mode de fonctionnement amélioré. Ces démarches, associant largement les équipes, déboucheront en 2009 sur des propositions concrètes.

A la rencontre de la Meuse internationale

Les 2 et 3 juillet 2008, 90 agents ont participé au voyage d'études et d'information qui les a emmenés à la rencontre de la Meuse et de trois pays qu'elle traverse : Belgique, Pays-Bas et Allemagne. Liège, Lixhe, Maastricht, Aix-la-Chapelle et Botrange au sein du parc naturel des Hautes Fagnes étaient au programme avec la rencontre des homologues étrangers de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et la découverte des aménagements spécifiques entrepris sur le fleuve.

Les outils de communication interne

Le portail interne Inextenso s'est enrichi de nouveaux espaces métiers/activités. Le groupe de travail a par ailleurs entamé une réflexion pour faire évoluer l'outil avec l'aide d'un prestataire dans le courant de l'année 2009.

Le journal interne Ondes'In s'est fait l'écho de l'actualité et de la vie de l'agence de l'eau. 4 numéros sont parus en 2008. Depuis octobre, un nouveau support d'information est né. Il s'agit de la newsletter « RH info » qui permet de diffuser une information rapide aux agents sur tous les sujets liés aux ressources humaines.



La découverte de la Meuse internationale au programme du voyage d'étude du personnel

A la découverte d'un métier à l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Attribuer des aides, connaître et suivre l'état du milieu naturel, émettre des redevances, gérer et diffuser les données et autres informations sur l'eau du bassin nécessitent le développement d'outils ou d'applications informatiques qui vont servir quotidiennement à la fois au personnel de l'agence de l'eau et à un public externe via internet.

C'est la mission du chef de projet informatique. Son rôle peut s'apparenter à celui de chef d'orchestre, un maillon essentiel entre l'utilisateur interne qui exprime un besoin et le prestataire externe en charge de la réalisation. Il (ou elle) assure le bon déroulement du projet depuis la phase administrative de consultation des entreprises jusqu'à son exécution finale, en passant par la formalisation du besoin et la définition des spécificités fonctionnelles de la future application informatique. Une fois testée et livrée, le chef de projet en assure « le service après-vente » en garantissant, toujours en lien avec l'utilisateur, les évolutions nécessaires. Actuellement, à l'agence de l'eau Rhin-Meuse, environ 80 applications informatiques sont suivies.





Conforter et consolider la démarche qualité

Engagée dans une démarche qualité depuis 2003 et certifiée ISO 9001 en 2005, l'agence de l'eau poursuit son processus d'amélioration continue avec comme point fort, cette année, le renouvellement de sa certification.

L'agence de l'eau a obtenu au mois d'avril le renouvellement de sa certification ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités, sans aucune non-conformité ni remarque.

La prise en compte de l'avis de tous les agents dans l'évolution et l'amélioration du système de management de la qualité a été soulignée comme remarquable. D'autres points forts, tels que la mise en place de nombreux groupes de travail, la participation de tous les agents aux modalités de communication du 9^{ème} programme ou encore les nombreuses enquêtes ont été identifiés.

Développer un fonctionnement citoyen et éco-responsable

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a mis au point un premier programme pluriannuel de développement durable. Ce programme va être révisé lors d'un séminaire du personnel avec l'intégration des éléments de la circulaire du Premier ministre sur l'exemplarité de l'État et de ses établissements publics au regard du développement durable.

Adapter les méthodes et les procédures de travail

Le nouveau schéma directeur informatique est entré en application avec comme premières mesures la mise en place d'un comité de pilotage du système d'information, le choix d'un outil de workflow, le lancement d'un audit sur la politique de sécurité et l'organisation rénovée des bases de données.

2008 CONTRAT D'OBJECTIFS

Conforter et consolider la démarche qualité
→ Certification renouvelée en 2008

Elaboration d'un programme de développement durable

Révision générale des politiques publiques, les agences de l'eau et l'Onema concernés

Comme suite aux décisions du conseil de modernisation des politiques publiques du 4 avril 2008 et à la lettre du 30 avril du secrétaire général du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, les directeurs généraux des agences de l'eau et de l'Onema (office national de l'eau et des milieux aquatiques) ont débuté en 2008 une réflexion relative à la rationalisation des moyens qu'ils mobilisent et à la mutualisation de certains d'entre eux. L'essentiel de ces travaux porte sur les nouvelles synergies entre les agences de l'eau et l'Onema en matière de données sur l'eau. Cette réflexion a été élargie et a finalement porté sur huit thèmes complémentaires : systèmes d'informations, études et recherches, information documentaire, communication, redevances, achats, chaîne comptable et ressources humaines.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse participe activement aux travaux dont deux thèmes sont pilotés par le directeur général, à savoir les achats et la communication. Après validation définitive des propositions, la mise en application des mesures arrêtées sera initiée dès 2009.

Bilan financier

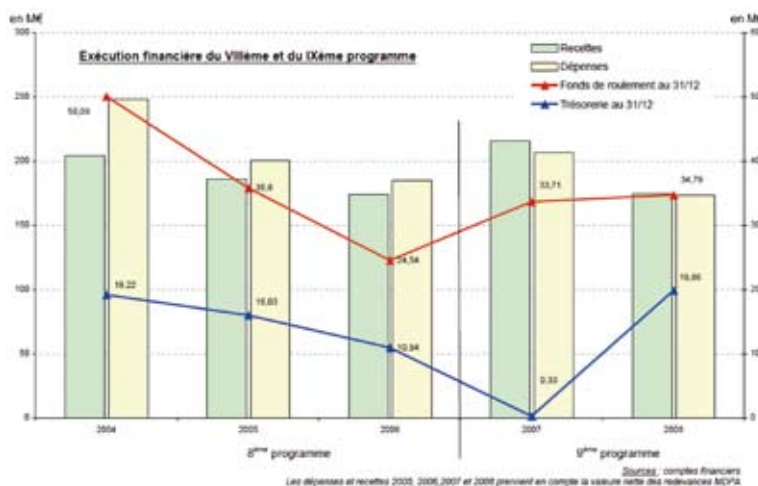
RÉALISATION DU BUDGET 2008

Au cours de l'exercice 2008 dans le domaine des interventions (en dehors des dépenses courantes et de la contribution à l'ONEMA), l'agence de l'eau a :

- engagé **160,2 millions d'euros** (autorisations de programme 2008) ;
- dépensé **147,99 millions d'euros** (crédits de paiement 2008 pour tous les programmes confondus y compris les transformations de prêts en subvention et les primes pour les industries groupées) ;
- dégagé (annulé) **10,25 millions d'euros** (sur les autorisations de programme, tous programmes confondus) ;
- diminué le reste à payer sur les programmes antérieurs de **39,21 millions d'euros**.

Le taux de consommation des dépenses est de 96,4% dont 99,14 % pour les interventions. Quant aux recettes, le taux de réalisation est de 94,6% (6,37 millions d'euros d'émission, au titre du recouvrement des moins perçus de contrevalet, ont été reportés en 2009 dans l'attente de la conclusion de conventions d'échéancier avec un certain nombre de communes).

Le bon niveau d'attribution et de paiement des aides, et d'une façon générale une exécution budgétaire satisfaisante, se traduisent par la maîtrise du fonds de roulement.



2008 CONTRAT D'OBJECTIFS

Part du fonctionnement dans l'activité de l'agence de l'eau : 10,02%
(dépenses fonctionnement + personnel)

Part des recettes de l'agence de l'eau affectée au fonctionnement : 9,67%

Fonds de roulement fin 2008 en mois de dépenses nettes : 2.32

Ressources nettes 2008
(en millions d'euros)

	Montants	Répartition
Redevances de pollution		
Collectivités	91,21	50,94%
Industries (net des primes)	17,39	9,71%
Agriculture	0,13	0,07%
<i>Total redevances de pollution</i>	108,73	60,73%
Redevances de prélèvement		
Collectivités	10,85	6,06%
Industries	10,08	5,63%
Agriculture	0,12	0,07%
<i>Total redevances de prélèvement</i>	21,05	11,76%
Redevances collecte / collectivités	23,10	15%
TOTAL REDEVANCES	152,88	85,38%
Remboursement des prêts (net des transformations)	15,62	8,72%
Régularisations "transformations de prêts"	8,54	4,77%
Produits financiers et divers	2,01	1,12%
TOTAL RESSOURCES	179,05	100%

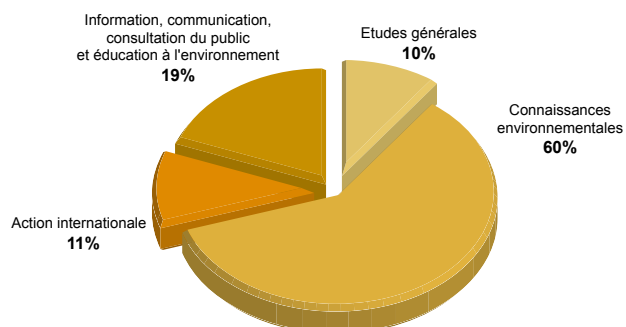
Emplois nets 2008
(en millions d'euros)

Emplois 1994-1995 (en millions d'euros)		Montant	Répartition
Lutte contre la pollution			
Collectivités	58,53	32,89%	
Industrie	14,72	8,27%	
Agriculture	2,73	1,53%	
Elimination des déchets	1,87	1,05%	
Assistance technique	3,64	2,05%	
Primes collectivités	25,06	14,08%	
Total lutte contre la pollution	106,55	59,87%	
Gestion des milieux			
Restauration et gestion des milieux aquatiques	6,12	3,44%	
Eau potable (gestion, protection...)	16,12	9,06%	
Total gestion des milieux	22,24	12,50%	
Conduite et developpement des politiques			
Etudes générales et connaissances	5,99	3,37%	
Action internationale	0,87	0,49%	
Information, communication	1,61	0,90%	
Total conduite et developpement des politiques	8,47	4,76%	
TOTAL INTERVENTIONS	137,26	77,12%	
Dépenses générales de l'établissement			
	20,01	11,24%	
Régularisations liées aux interventions	5,73	3,22%	
Régularisations "transformations de prêts"	8,54	4,80%	
ONEMA	6,44	3,62%	
TOTAL EMPLOIS	177,98	100%	
Abondement du fonds de roulement			
	1,07		
TOTAL EMPLOIS	179,05		

EXÉCUTION DU 9^{ème} PROGRAMME EN 2008

Au cours de l'année 2008, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a engagé **192 millions d'euros** d'autorisations de programme dont **160 millions d'euros d'intervention**.

Conduite et développement des politiques



Répartition des autorisations de programme pour 2008

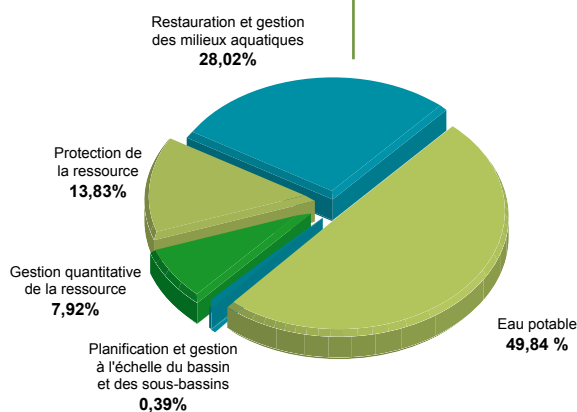
Dépenses courantes
et autres dépenses
13%
dont fonctionnement 10%
et immobilisations et charges
de régularisation 3%

ONEMA
3%

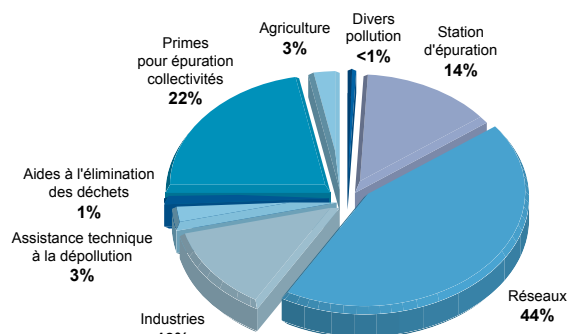
Conduite et développement
des politiques 4%

Gestion des milieux
13%

Lutte contre
la pollution
67%



Gestion des milieux



Lutte contre la pollution

Sources : DGA/AF/AERM

Le taux de consommation du contingent des autorisations de programme intervention 2008 est de 98% par rapport au contingent initial (94% après report du reliquat 2007). A noter qu'il passe à 100% pour les aides à l'assainissement.

■ s'agissant des contrats

Les tranches de contrat engagées ont représenté 48% (77,27 M€) des aides engagées au cours de 2008. En 2007, ce taux était de 42%.

Sur ces tranches :

- 55% sont des contrats 9^{ème} programme
- 42% des tranches de contrat appartiennent à des contrats 8^{ème} programme.

Par exemple :

- 7,26 M€ pour la communauté urbaine de Strasbourg (67)
- 2,08 M€ pour le SIVOM de l'Alzette (57)
- 1,95 M€ pour la communauté de communes de la Haute Meurthe (88)
- 1,60 M€ pour le SDEA du Bas-Rhin (67)
- 1,39 M€ pour le syndicat mixte de la Région des 3 Châteaux (68)
- 1,09 M€ pour le syndicat d'assainissement de l'Orne (55)

■ s'agissant des aides isolées

Ces aides représentent 41,05 M€ sur le contingent 2008 dont :

- 1,65 M€ pour les Charbonnages de France (57)
- 1,22 M€ pour Novacarb (54)

■ s'agissant des autres opérations, elles représentent 41,91 M€ dont 27,4 M€ au titre de la prime pour épuration.

SITUATION AU 31 DECEMBRE 2008 DES AIDES ACCORDEES DURANT LES 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} ET 9^{ème} PROGRAMMES

L'année 2008 se caractérise aussi par le paiement et le dégagement des aides attribuées les années précédentes.

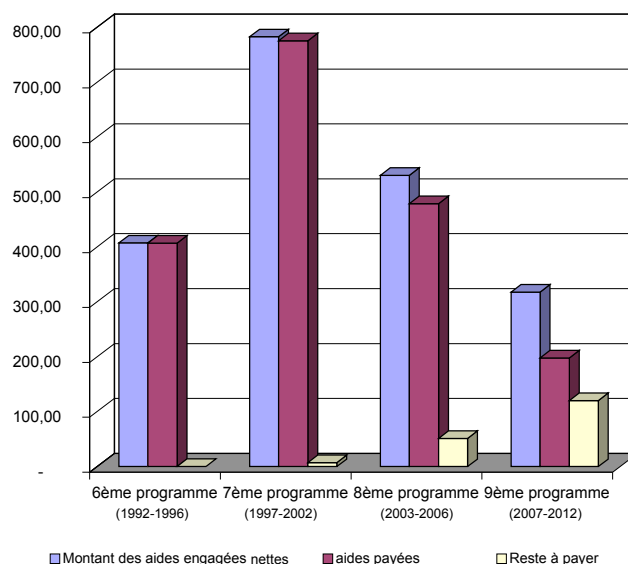
● Pour le 6^{ème} programme (1992-1996), le reste à payer s'élève à 0,21 million d'euros.

● Pour le 7^{ème} programme (1997-2002), les paiements de 2,01 millions d'euros et les dégagements de 1,55 million d'euros ont fait diminuer le reste à payer de 13%. Celui-ci s'élève à 7,13 millions d'euros.

● Pour le 8^{ème} programme (2003-2006), les paiements de 26,48 millions d'euros et les dégagements de 7,85 millions d'euros ont fait diminuer le reste à payer de 42%. Celui-ci s'élève à 51,32 millions d'euros.

● Pour le 9^{ème} programme (2007-2012), les paiements et les dégagements sont respectivement de 110,81 millions d'euros et de 0,66 million d'euros. Le reste à payer s'élève à 120,02 millions d'euros.

Exécution au 31/12/08 des décisions d'aides (en millions d'euros)



Conception et réalisation : Agence de l'eau Rhin-Meuse
département communication externe/documentation
Crédits photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - D. Fréchin - F. Chaffarod - MN. Wirtz - P. Goetghebeur - AS. Petitdidier
M. Lemoine - F. Potier - S. André - F. Doncourt - S. Vitzthum - D. Delfino - P. Dieudonné - M. Loup - Phovoir - Photodisc

1 500 exemplaires - © avril 2009, Agence de l'eau Rhin-Meuse

Imprimé sur papier recyclé label écologique communautaire avec encres végétales





Agence de l'eau Rhin-Meuse
 Rozérieulles - BP 30019
 57161 Moulins-lès-Metz cedex
 Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
www.eau-rhin-meuse.fr

